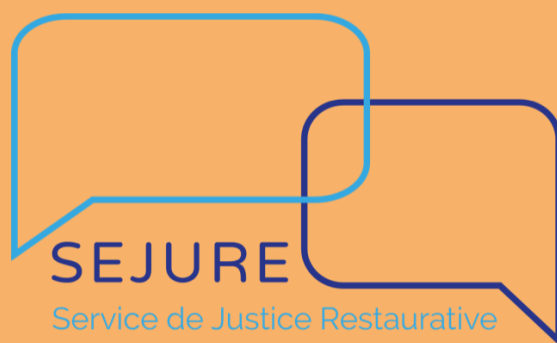


2024



Centre de médiation asbl

RAPPORT D'ACTIVITÉ



**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
PRÉPARATION À LA COMMUNICATION ENTRE
AUTEURS ET VICTIMES D'INFRACTIONS**

“ Libérer les mots
pour guérir les maux ”

SOMMAIRE

INTRODUCTION

^L'ÉQUIPE DES FACILITATEUR·RICE·S AGRÉÉ·E·S DU SEJURE

1^{ère} partie : PARTIE QUALITATIVE

- a. Mise en route de l'adaptation du cadre légal de la justice restaurative
- b. Formation de l'équipe à l'approche relationnelle
- c. Lancement des « cafés restauratifs »
- d. Mise en place des « midis restauratifs »
- e. Projet de création d'un site internet dédié
- f. Activités complémentaires
 - i. Formations, interventions et actions de sensibilisation assurées par le SEJURE
 - ii. Séminaires, colloques, conférences et formations suivis par le SEJURE
 - iii. Comité de pilotage (COPIL)
 - iv. Organisations d'événements publics
 - v. Visibilité dans les médias
- g. Renforcement des coopérations interprofessionnelles
- h. Analyse qualitative
 - i. Limites rencontrées et principaux défis à relever

2^{ème} partie : PARTIE QUANTITATIVE

- a. Données statistiques – 2024
 - i. Justiciables initiateurs de la mesure
 - ii. Initiateur selon le stade de la procédure pénale
 - iii. Relais des demandes
 - iv. Typologie des faits concernés
 - v. Lien entre les justiciables
 - vi. Type de dyade souhaitée par l'initiateur
 - vii. Issue de la communication
- b. Récapitulatif des données statistiques 2021-2024
- c. Analyse des données

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le Service de Justice Restaurative (ci-après « SEJURE ») est issu d'un projet pilote initié par le ministère de la Justice, avec pour objectif d'ancrer durablement la justice restaurative (ci-après « JR ») dans le paysage judiciaire luxembourgeois.

“Il s'agit d'un dispositif fondé sur le volontariat, qui offre un cadre sécurisé de dialogue — direct ou indirect — entre des personnes concernées ou affectées par un même fait. Encadré par des professionnels spécifiquement formés, ce processus permet d'aborder ensemble les répercussions, les attentes et les questions soulevées par ce qui s'est passé, dans le respect du rythme et des volontés de chacun.”

Ce projet a pris corps à travers la signature d'une convention de coopération entre le ministère de la Justice et le Centre de Médiation ASBL, au sein duquel le SEJURE est hébergé. Cette initiative a marqué une étape essentielle vers l'institutionnalisation de la JR au Luxembourg.

Une mise en place progressive (2021-2022)

La seconde moitié de l'année 2021 a été consacrée à l'installation opérationnelle du service : élaboration d'outils de communication (flyers, brochures) et premières actions de sensibilisation. Dès 2022, le SEJURE a renforcé ses activités auprès des acteurs du système judiciaire et du secteur psycho-socio-éducatif, en multipliant les interventions ciblées et en s'impliquant davantage dans des réseaux professionnels.

Une reconnaissance accrue (2023)

L'année 2023 a constitué un tournant majeur dans le développement du service. Le volume de demandes a doublé, tandis que des avancées structurelles notables ont été réalisées : suppression du contrôle exercé par le Parquet général et mise en place d'un agrément spécifique pour les facilitateurs. Ces évolutions ont renforcé l'autonomie du SEJURE et consolidé la reconnaissance de son rôle dans le système judiciaire.

Néanmoins, certains défis persistent, liés notamment aux représentations parfois réductrices de la JR et aux préjugés qui continuent d'y être associés.

Une année de consolidation (2024)

Dans la continuité de cette dynamique, 2024 a été marquée par :

- Une consolidation institutionnelle, à travers l'ouverture d'un chantier collectif de révision du cadre légal de la JR, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice.
- Un approfondissement des pratiques, grâce à la formation continue de l'équipe à l'approche relationnelle et au lancement de nouveaux espaces d'échanges, tels que les cafés restauratifs et les midis restauratifs, ouverts au public comme à l'équipe.

En parallèle, le SEJURE a intensifié ses initiatives : actions de sensibilisation, participation à divers événements, élargissement des coopérations interprofessionnelles et développement de sa présence médiatique. Ces efforts visent à accroître la visibilité du service, à en faciliter l'accès et à lever les résistances encore présentes dans certains milieux professionnels.

Le présent rapport d'activités 2024 s'articule autour de deux volets complémentaires : un volet qualitatif, qui met en évidence les démarches entreprises, les dispositifs innovants, les partenariats développés ainsi que les principaux défis rencontrés, et un volet quantitatif, qui propose une analyse détaillée des données statistiques de l'année écoulée tout en offrant une vue d'ensemble sur la période 2021-2024.

Ce rapport témoigne d'un engagement constant en faveur d'une justice plus humaine, fondée sur l'écoute, la reconnaissance et la possibilité, pour chacun, d'entamer un processus de restauration – d'abord personnel, avant d'être relationnel.

2

L'équipe des facilitateur·rice·s agréé·e·s du SEJURE



Anne
HERTZOG
facilitatrice agréée



Philipp
KÖNIG
facilitateur agréé



Jessica
LUISI
*facilitatrice agréée
et coordinatrice*



Jost
LÖSCHNER
facilitateur agréé



Diane
MEYER
facilitatrice agréée



Elisabeth
RIBEIRO
facilitatrice agréée



Marijana
SICAJA
facilitatrice agréée



Capucine
TERNYNCK
facilitatrice agréée

Tous les facilitateurs rattachés au SEJURE sont agréés par le ministère de la Justice, garantissant ainsi la reconnaissance officielle de leurs compétences. Ils ont suivi une formation initiale spécifique à la justice restaurative et bénéficient régulièrement de formations continues ainsi que de supervisions périodiques. Cette combinaison assure le maintien d'un haut niveau de professionnalisme, tout en favorisant l'actualisation constante des pratiques et la réflexion collective sur les enjeux rencontrés.

1ère partie : Partie qualitative

Mise en route de l'adaptation du cadre légal de la justice restaurative

La base légale actuelle de la justice restaurative constitue le socle opérationnel du SEJURE depuis la signature, le 1er décembre 2020, de la convention de coopération entre le ministère de la Justice et le Centre de Médiation ASBL. Toutefois, l'expérience de terrain a mis en évidence certaines limites qui freinent la mise en œuvre optimale des processus de JR.

Ces constats, déjà présentés dans le rapport d'activités précédent, ont été régulièrement partagés avec le ministère de la Justice au fil des dossiers et des obstacles rencontrés. Attentif aux enjeux soulevés, le ministère a fait preuve d'ouverture et de réactivité en initiant, dès la fin de l'année 2023, une réflexion sur l'adaptation du cadre légal.

L'année 2024 a ainsi marqué une étape significative avec l'organisation de plusieurs réunions de travail, pilotées par le ministère, réunissant le SEJURE, des représentants du ministère et divers acteurs judiciaires dans un esprit de collaboration constructive. Ces échanges traduisent un engagement concret en faveur d'une clarification et d'un renforcement du fondement juridique de la JR, afin de mieux répondre aux réalités du terrain et d'assurer un développement durable de cette approche.

Trois rencontres du Groupe de Travail sur la Justice Restaurative (GTRJR) ont été organisées dans ce cadre :

- 25 mars 2024 : première réunion du GTRJR
- 13 mai 2024 : deuxième réunion du GTRJR
- 10 juillet 2024 : troisième réunion du GTRJR

Chacune de ces réunions a été précédée d'un travail préparatoire approfondi, mené par la coordinatrice **Jessica Luisi** et la facilitatrice agréée **Anne Hertzog**, qui ont représenté le SEJURE lors de ces échanges. Leur investissement en amont a permis d'outiller les discussions et d'y ancrer les réalités du terrain.

Formation de l'équipe à l'approche relationnelle

FORMATION CONTINUE 2024



Le SEJURE offre une opportunité de formation continue spécialement conçue pour les facilitateurs en justice restaurative du SEJURE, intitulée

« COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'APPROCHE RELATIONNELLE »

Source bibliographique : Serge Charbonneau, Catherine Rossi, *La médiation relationnelle. Rencontres de dialogue et justice réparatrice*, L'Harmattan, 2020.

Serge CHARBONNEAU

A été pendant 30 ans directeur général du réseau Équijustice, justice réparatrice et médiation, à Montréal, médiateur et formateur pour le Service Correctionnel du Canada et membre partenaire du centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV) à Québec-Capitale Nationale.

Catherine ROSSI

Est Professeure agrégée à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval à Québec-Capitale Nationale. Elle est chercheuse principale au centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), et directrice de l'Équipe de recherche Violences-Justice Vi-J.



En 2024, l'équipe du SEJURE a engagé une démarche de formation continue autour d'une nouvelle approche en justice restaurative : l'approche relationnelle. Cette initiative s'inscrit dans un processus d'approfondissement méthodologique, prolongeant notre réflexion sur la posture du facilitateur et sur les fondements éthiques qui guident notre pratique.

Le point de départ de cette dynamique a été la lecture collective de l'ouvrage *La médiation relationnelle. Rencontres de dialogue et justice réparatrice*, coécrit par Catherine Rossi et Serge Charbonneau (Éditions L'Harmattan). Alliant rigueur théorique et ancrage pratique, ce livre a trouvé un fort écho dans les valeurs défendues par le SEJURE, suscitant de riches échanges au sein de l'équipe et nourrissant le souhait d'explorer plus en profondeur cette approche développée au Québec.

Programme (contenu provisoire)

VOLET THÉORIQUE

Jeudi 18 avril 2024 de 17h-19h (VISIO)

avec Catherine Rossi

Les fondements de l'approche relationnelle
 Les bases théoriques de la médiation
 • Les typologies de médiation
 • Les autres approches en médiation

Vendredi 19 avril 2024 de 17h-19h (VISIO)

avec Catherine Rossi

L'approche relationnelle
 • Origine
 • Bases théoriques
 • Méthode, limites

VOLET PRATIQUE

Lundi 22 avril 2024 toute la journée (horaire exact à définir) (PRÉSENTIEL)

avec Serge Charbonneau

L'approche relationnelle mise en application

Mardi 23 avril 2024 toute la journée (horaire exact à définir) (PRÉSENTIEL)

avec Serge Charbonneau

Mises en situation pratiques face à des comédiens professionnels

Mercredi 24 avril toute la journée (horaire exact à définir) (PRÉSENTIEL)

avec Serge Charbonneau

Mises en situation pratiques face à des comédiens professionnels

Il ne sera pas envisageable de participer de manière intermittente à la formation, car une présence continue sur les trois journées et demi est requise.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence avant le 18/03/2024



Cette lecture a conduit à la mise en place d'un partenariat interprofessionnel avec le réseau Équijustice <https://www.equijustice.ca>, acteur majeur de la justice réparatrice au Canada, dont les deux auteurs sont membres actifs. Ce lien, amorcé en 2024, constitue le socle d'une collaboration internationale que nous souhaitons renforcer dans les années à venir, dans une logique d'échanges de pratiques et de consolidation de nos orientations méthodologiques.

Nous avons eu l'immense privilège de bénéficier, en 2024, de trois jours et demi de formation en présence des deux auteurs, qui ont transmis leur expertise et permis à l'équipe d'ancrer davantage ses pratiques dans cette approche relationnelle.

Serge Charbonneau, intervenant de terrain, formateur, superviseur et co-concepteur de l'approche relationnelle au sein du réseau Equijustice, est reconnu pour son expertise en matière d'accompagnement de dialogues dans des contextes sensibles et complexes.



Catherine Rossi est professeure à l'Université Laval, criminologue de formation, chercheuse spécialisée en justice réparatrice, et engagée dans des projets de terrain et d'enseignement qui relient étroitement pratique et recherche.

La formation a alterné apports théoriques approfondis sur les fondements de l'approche relationnelle et exercices pratiques sous forme de mises en situation et de jeux de rôle. Cette dimension pratique a été rendue particulièrement vivante et contextualisée grâce à la collaboration d'ACTIS et de trois comédiens luxembourgeois – **Robert Paul, Sabrina Brück et Daniel Latour** – qui ont incarné des situations inspirées de nos réalités de terrain. Cette immersion a permis à l'équipe d'expérimenter concrètement les outils et postures proposés



Au-delà du contenu transmis, cette formation a offert à l'équipe l'occasion de revisiter ses repères, de questionner certaines habitudes professionnelles et d'élargir sa compréhension de ce que signifie « être en relation » dans un processus de justice restaurative. Elle a contribué à renforcer notre cohérence interne, en consolidant une culture commune fondée sur la qualité de la rencontre, le respect du rythme des personnes et la reconnaissance de la complexité de chaque situation.

Cette rencontre interprofessionnelle et internationale marque une étape importante dans l'évolution du SEJURE. Elle a ouvert de nouvelles perspectives de coopération et nourri notre engagement à faire évoluer nos pratiques. L'enrichissement mutuel issu de cette collaboration Québec-Luxembourg ouvre la voie à de futures opportunités d'échanges et de développement professionnel.

6

Lancement des « cafés restauratifs »



Présentation du « café restauratif »

Le « café restauratif » est conçu comme un espace convivial et informel où les professionnels peuvent se retrouver pour échanger sur des sujets importants entourant la justice restaurative, renforcer leurs liens et partager des informations précieuses. Organisé par le SEJURE, cet événement vise à solidifier les relations avec nos partenaires tout en explorant divers aspects de la justice restaurative à travers des thématiques spécifiques.

Thématique de la session

La première session abordera un enjeu fondamental : « Comment introduire la justice restaurative aux bénéficiaires potentiels ? ». Ce sujet est crucial pour nos partenaires qui peuvent être amenés à présenter notre service à ceux qui pourraient en bénéficier. Présenter la justice restaurative et ses enjeux peut s'avérer complexe, surtout pour ceux qui ne sont pas familiers avec ces concepts. Cette rencontre sera l'occasion de partager nos expériences, d'identifier les défis et de discuter ensemble des meilleures pratiques pour rendre la justice restaurative plus accessible, compréhensible et rassurante pour les bénéficiaires.

Organisation de la matinée

Cette session, organisée autour d'un petit déjeuner offert par le SEJURE, se déroulera dans une ambiance conviviale.

Pour plus d'informations
sejure@mediation.lu
Tél. 27 48 34 64

Afin de renforcer le dialogue et la coopération autour des enjeux liés à la justice restaurative, nous avons lancé en 2024 l'initiative des Cafés Restauratifs, organisés sur une base semestrielle. Conçus comme des espaces d'échange ouverts et conviviaux, ils s'inspirent d'une expérience développée dans le département de l'Yonne et ont pour objectif de réunir, deux fois par an, des professionnel·le·s de différents horizons autour d'une thématique spécifique liée à la justice restaurative.

Ces rencontres offrent un cadre propice au partage d'expériences, à la réflexion collective et au renforcement des liens avec nos partenaires. Chaque édition est préparée en fonction des intérêts exprimés, permettant une participation souple et adaptée aux réalités de terrain.

La première rencontre, qui a eu lieu le 7 octobre 2024 a été pensée autour de la question suivante

« Comment introduire la justice restaurative auprès des bénéficiaires potentiels ? »

Ce thème, directement en lien avec les pratiques de nos partenaires, a permis d'ouvrir un espace de discussion sur les difficultés rencontrées lors de la présentation de cette approche, mais également sur les leviers et stratégies à mobiliser pour sensibiliser de manière pertinente.

7

Mise en place des « midis restauratifs »



Travailler avec une équipe de facilitateurs majoritairement vacataires constitue une richesse, mais représente également un défi en termes de régularité des échanges et de coordination collective. Pour répondre à ce besoin, nous avons lancé en octobre 2024 un nouveau format de rencontre mensuelle : **les Midis Restauratifs**.

Ces rencontres interprofessionnelles, organisées en visioconférence chaque premier jeudi du mois offrent un espace informel, souple et accessible permettant aux facilitateurs de :

- partager des questionnements issus de leurs accompagnements en cours,
- engager une réflexion collective autour d'un dossier ou d'une thématique transversale,
- solliciter ponctuellement un regard extérieur ou une supervision (par exemple avec Médiante ou Equijustice),
- renforcer les liens entre membres de l'équipe malgré des rythmes d'intervention différents.

L'objectif est de garantir une continuité dans les échanges et un soutien mutuel, même en l'absence de réunions formelles régulières. Ces temps courts mais structurants contribuent à ancrer une culture d'échange et de co-construction, essentielle dans une pratique aussi exigeante que la justice restaurative.

En 2024, 3 sessions ont eu lieu, le 14 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre.

Projet de création d'un site internet dédié



Au cours de l'année, nous avons identifié un besoin croissant de visibilité et de lisibilité de la justice restaurative au Luxembourg, qui s'est traduit par la nécessité de développer un site internet spécifiquement dédié à la JR.

Aujourd'hui, la justice restaurative demeure encore peu connue et marginalement visible dans le paysage luxembourgeois. L'absence d'un espace clair, accessible et centralisé constitue un véritable frein à son développement et à sa reconnaissance. Les citoyens, tout comme les professionnels, éprouvent encore des difficultés à trouver des informations fiables et actualisées, à comprendre les principes fondamentaux de cette approche et à identifier un service compétent vers lequel se tourner.

Un site internet dédié apparaît dès lors comme un outil essentiel pour :

- informer le grand public de manière simple et pédagogique,
- présenter les fondements, les valeurs et les bénéfices de la justice restaurative,
- donner de la visibilité aux actions et projets portés par le SEJURE,
- faciliter le contact direct avec notre service pour les personnes intéressées ou concernées.

L'objectif est de proposer une navigation claire, avec un contenu ciblé, rédigé dans un langage compréhensible par tous, sans jargon technique. La création de ce site fera l'objet d'un chantier spécifique en 2025.

Les activités complémentaires



Formation – interventions – sensibilisation adssurées

- 13 mars 2024 : Formation continue sur la justice restaurative à l'Institut pour formation pénitentiaire
- 15 mars : Présentation du SEJURE lors du cours de médiation à l'Université de Luxembourg
- 21 mars : Présentation du SEJURE lors de l'AG de l'Association des Victimes de la Route
- 18 septembre Intervention lors de la réunion de l'association luxembourgeoise des visiteurs de prison
- 24-25 septembre : Présentations sur la médiation et la justice restaurative à l'école de police (cours de procédure pénale)
- 1er octobre : Participation et stand à la Foire vun der Jugendarbecht
- 7 octobre : Lancement du café restauratif – séance d'information pour les professionnels
- 9 octobre : Présentation du SEJURE aux membres du SPSE – CPU
- 22 novembre : Intervention lors du colloque des 3 frontières (JR pour les mineurs)
- 23 décembre : Présentation du SEJURE aux attachés de justice



Séminaires - Colloques - Conférences - Formations suivis

- 18-24 avril : Formation continue SEJURE sur l'approche relationnelle (Rossi + Charbonneau)
- 28-29 mai : Congrès JR et médiation d'Équijustice
- 5 juin : Participation à « Arrêt sur recherche hors les murs » (dialogue pratique JR pénale - regards franco-belges)
- 26 septembre : Ciné-discussion d'Équijustice - Quand punir ne suffit pas
- 14 novembre : Participation à la projection + table ronde Hors d'haleine
- 28-29 novembre : European Justice Policy Network Annual Meeting and Seminar
- 3-5 décembre : Séminaire JR au Château de Ligoure (Haute-Vienne)



COPIL

- 29 février : COPIL #1
- 1 juillet : Entrevue avec la nouvelle ministre de la Justice, Elisabeth Margue
- 3 juillet : COPIL #2



Réunions d'équipe des facilitateurs

- 26 février : Réunion des facilitateurs #1
- 1er octobre : Réunion des facilitateurs #2
- 16 décembre : Réunion des facilitateurs #3



Organisation d'événements publics

- 7 octobre : 1^{ère} session du Café restauratif



Visibilité dans les médias

- 18 mars : Entretien avec M. Nadé du journal Le Quotidien
- 21 mars : Entretien avec Mme Chevrier du journal L'Essentiel
- 5 avril : Entretien avec Mme Lochon du journal Virgule
-

Publications :

- 22 mars : Justice restaurative : « Nous sommes là pour accompagner et soutenir », Jérémie NADÉ
- <https://lequotidien.lu/a-la-une/justice-restaurative-nous-sommes-la-pour-accompagner-et-soutenir/>
- 3 avril : Justice restaurative au Luxembourg : Victimes et agresseurs ont parfois (encore) des choses à se dire, Marion CHEVRIER
- <https://www.lesentiel.lu/fr/story/justice-restaurative-au-luxembourg-victimes-et-agresseurs-ont-parfois-encore-des-choses-a-se-dire-103073491>
- 18 avril : Échanger pour mieux se réparer. Justice restaurative : créer le dialogue entre victimes et auteurs, Sandra LOCHON
- <https://www.virgule.lu/luxembourg/justice-restaurative-cree-le-dialogue-entre-victimes-et-auteurs/11658973.html>

Renforcement des coopérations interprofessionnelles et autres réunions

- 11 janvier : Réunion avec membres de l'OKAJU: Question des mineurs en conflit avec la loi et JR
- 27 mars : Rencontre avec Mme Gardeur et Mme Holtsch de l'Unicef dans le cadre de notre travail de plaidoyer pour les droits de l'enfant pour UNICEF Luxembourg
- 10 avril : Entretien avec une étudiante en AS Q/sur la JR pour travail universitaire
- 27 mai : Rencontre avec la nouvelle directrice de Médiante : Mme Dachy et la responsable méthodologique
- 27 novembre : Rencontre avec service de consultation pour enfants et ado victimes de violence Profamilia

Avec l'administration pénitentiaire

- 13 mars : Formation pénitentiaire
- 9 octobre : Rencontre avec SPSE – CPU
- 11 juin Rendez-vous au CPL avec le SPSE. Mme Grethen, M. Kass
- 17 juillet : Rencontre avec Mme Tarpani (SPSE CPU) – lancement des ateliers de sensibilisation à la JR à Uechterhaff

Avec l'école de police

- 26 avril : Cérémonie de prestation de serment
- 24-25 septembre : Présentations de la JR dans le cadre du cours de procédure pénale

Avec la magistrature et la politique

- 20 novembre : Entrevue SEJURE – SCAS, parquet général et service d'exécution des peines
- 1er juillet : Entrevue avec la ministre de la Justice
- 27 juin : Invitation par la fraction LSAP – discussion sur la JR

Analyse qualitative

Limites rencontrées et principaux défis à relever

L'année 2024 a permis de confirmer la pertinence et l'utilité de la justice restaurative dans le contexte luxembourgeois. Les initiatives mises en place – qu'il s'agisse de l'adaptation du cadre légal, des formations continues, des cafés restauratifs ou encore des midis restauratifs – ont montré que la JR répond à un besoin réel de dialogue et d'accompagnement dans le système judiciaire.

Le SEJURE a pu constater une plus grande ouverture de la part des partenaires institutionnels, ainsi qu'un intérêt croissant des professionnels du champ psycho-socio-éducatif et judiciaire. La multiplication des occasions de rencontre (séminaires, colloques, réunions de travail) a contribué à légitimer davantage la démarche. Toutefois, ces avancées restent encore freinées par un nombre important de préjugés : la JR continue souvent d'être mal comprise, réduite à une alternative « douce » à la sanction ou confondue avec la médiation pénale. Ces représentations erronées constituent un obstacle majeur à son développement et nécessitent un travail constant de clarification et de sensibilisation.

En interne, les temps d'échanges et de formation ont renforcé la cohésion de l'équipe et favorisé une évolution partagée des pratiques. Cette dynamique collective a été essentielle pour maintenir la qualité de l'accompagnement, tout en soutenant les facilitateurs dans une pratique exigeante sur le plan humain.

2ème partie : Partie quantitative

Données statistiques de l'année 2024

Justiciables initiateurs

Auteurs	3
Auteur détenu	2
Auteur non-détenu	1
Victimes	2
Victime directe	2
Proche de victime	0
Justiciables Accident	2
Justiciable Accident	1
Proche Justiciable Accident	1
Demande conjointe	0
Proche des deux justiciables	0
Témoins	0
TOTAL GÉNÉRAL	7

Initiateur selon le stade de la procédure pénale

Stade de la procédure	Initiateur			
	Prévenus/ Auteurs	Victimes	Proche des deux justiciables	Total général
Avant-jugement	3	1	0	4
Avant poursuites	2	0	0	
CSS/Non-lieu	0	1	0	
Poursuites-Jugement	1	0	0	
Après-jugement	2	0	0	2
Exécution de la peine	2	0	0	
Post-judiciaire	0	0	0	
Hors-plainte	0	1	0	1
TOTAL GÉNÉRAL	5	2	0	7

Typologie des faits concernés

Violences domestiques	2
Homicides / Tentatives	1
Homicide involontaire	1
Escroquerie/vol	1
Séquestration/ vol avec violence	1
Accident de la circulation	2
TOTAL GÉNÉRAL	7

Lien entre justiciables

Aucun lien entre les justiciables	5
Cercle de connaissances	0
Cercle familial /conjugal	2
TOTAL GÉNÉRAL	7

Type de dyade souhaitée par l'initiateur

Auteur détenu – Proche de victime directe	
Auteur détenu – Victime directe	2
Auteur non-détenu – Proche de victime directe	1
Proche d'auteur – proche de la victime directe	0
Justiciable accident – Justiciable accident	2
Proche justiciable accident – justiciable accident	0
Victime directe – Proche de victime directe	0
Victime directe – victime directe	0
Auteur non-détenu- Auteur non détenu	0
Auteur non-détenu- Victime directe	2
TOTAL GÉNÉRAL	7

Issue de la communication

Impossibilité matérielle de joindre l'autre partie	1
Absence d'adresse	1
Échange	2
Échange direct (rencontre)	1
Échange indirect	1
Non réponse de l'autre partie	3
En cours	1
TOTAL GÉNÉRAL	7

Récapitulatif des demandes introduites pour la période 2021-2024

Justiciables initiateurs	
Auteurs	13
Auteur en détention	11
Auteur non-détenu	2
Victimes	3
Victime directe	2
Proche de victime	1
Justiciables Accident	2
Justiciable Accident	2
Proche Justiciable Accident	0
Proche des deux justiciables	1
TOTAL GÉNÉRAL	19

L'année 2024 a permis de confirmer la pertinence et l'utilité de la justice restaurative dans le Ce tableau présente un récapitulatif des demandes introduites en justice restaurative entre 2021 et 2024, en fonction de la catégorie de justiciables à l'origine de la démarche.

La très grande partie des initiatives proviennent des auteurs en détention.

Seuls 2 auteurs non-détenus ont introduit une demande.

Cela montre que l'incarcération constitue un contexte favorisant l'initiative de démarches restauratives.

Bien que présentes, les initiatives des victimes restent minoritaires par rapport à celles des auteurs. Cela peut s'expliquer par une moindre information disponible auprès des victimes.

Évolution des demandes (2021-2024)

On observe une progression constante des sollicitations au fil des années :

- 2021 : 2 demandes
- 2022 : 4 demandes
- 2023 : 6 demandes
- 2024 : 7 demandes

Cette dynamique croissante traduit une meilleure connaissance du dispositif, un intérêt grandissant pour la justice restaurative, ainsi qu'une reconnaissance progressive de sa pertinence dans différents contextes.

L'analyse des données 2024 met en évidence plusieurs tendances significatives.

- Un ancrage marqué après condamnation : la majorité des demandes se situent après le jugement. Cela traduit la recherche, par les personnes concernées, d'un espace complémentaire à la réponse judiciaire classique, permettant de traiter les répercussions humaines et relationnelles du fait.
- Une présence importante des violences intrafamiliales et conjugales, confirmant la nécessité d'une coopération étroite avec les services spécialisés.
- Un élargissement progressif des relais : davantage d'associations et d'acteurs du champ psycho-socio-éducatif s'impliquent désormais dans l'orientation vers la JR, ce qui reflète une meilleure compréhension du rôle du SEJURE.

Cependant, certains constats invitent à la prudence :

- La JR reste encore marginalement mobilisée avant jugement. Peu de dossiers ont été orientés à ce stade de la procédure. Cela s'explique en partie par le fait que la sensibilisation n'a pas encore été menée de manière générale auprès des magistrats et autres professionnels concernés. Il persiste donc un important potentiel de développement pour que la JR soit proposée plus tôt dans le parcours judiciaire, lorsque cela peut répondre à un besoin immédiat des personnes impliquées.

Ces éléments confirment la pertinence de poursuivre l'effort de sensibilisation, de renforcer la coopération avec les magistrats et autres professionnels en amont des procédures, et de continuer à clarifier ce qu'est – et ce que n'est pas – la justice restaurative.

L'année 2024 aura été une étape de consolidation et d'ouverture pour le SEJURE. Les avancées légales et institutionnelles, les démarches de formation et les nouveaux espaces de dialogue ont permis de renforcer l'identité et la visibilité du service. Les statistiques confirment la pertinence et la nécessité d'un tel dispositif, tout en mettant en évidence les défis qui restent à relever : visibilité, clarification des représentations, consolidation des ressources humaines et adaptation du cadre légal.

Le SEJURE réaffirme sa conviction qu'une justice véritablement restauratrice passe par la reconnaissance des vécus, l'écoute des besoins et la mise en valeur de la parole des personnes directement concernées. L'avenir du service dépendra non seulement de sa capacité à maintenir cette exigence de qualité relationnelle, mais aussi de la place que l'on choisira de lui accorder dans le paysage judiciaire et social luxembourgeois. Ce positionnement institutionnel sera déterminant pour permettre à la justice restaurative de s'ancrer durablement comme une réponse complémentaire, humaine et innovante aux réalités du terrain.

ce qui devient de plus en plus évident est l'importance que les facilitateurs soient rattachés à un service dédié. En effet, la justice restaurative implique un travail en profondeur dans des situations souvent complexes et sensibles, où la posture, la cohérence et la continuité de la démarche doivent être garanties.

Être intégré dans une structure spécialisée permet non seulement de mettre en commun les pratiques, mais aussi d'assurer une supervision régulière, des espaces d'échanges professionnels et un accompagnement collectif dans les prises de décision.

Ce rattachement favorise également l'existence d'un fil rouge méthodologique : les facilitateurs ne travaillent pas de manière isolée, mais dans le cadre d'une approche partagée, construite collectivement et nourrie par des références communes. Cela renforce la cohérence de l'action, la lisibilité du service auprès des partenaires institutionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes concernées.



Centre de Médiation a.s.b.l.

87, Rte de Thionville
L-2611 Luxembourg
+352 27 48 34 64
sejure@mediation.lu
www.sejure.lu
